

| | |
|--|---|
| Installations pour la production d'énergie à partir de sources diversifiées (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Production énergétique | Fiche n° M-3.03 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

INSTALLATIONS POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE A PARTIR DE SOURCES DIVERSIFIEES

1. Description du projet

La Commune de Neufchâteau souhaite diversifier les sources de production d'énergie renouvelable. Lorsque la production se fait sur le territoire communal, cela favorise directement l'autoconsommation. Cette diversification s'articule sur 4 éléments renouvelables ; l'eau, le soleil, le vent et la biomasse.

Premièrement, la ressource en eau peut être utilisée à partir du lac de Neufchâteau. L'eau y est abondante et le patrimoine s'y prête particulièrement bien avec une première étude en cours à propos d'une roue à aubes combinée à une turbine au moulin Klepper, en amont du lac. Un deuxième projet, en aval du lac, serait de construire une microcentrale hydro-électrique à la fin du lac. Le troisième projet est d'utiliser les variations de la température de l'eau du lac pour créer un effet de pompe à chaleur.

Deuxièmement, au niveau de la ressource solaire, les panneaux photovoltaïques peuvent être mis à profit. La création d'une charte a été évoquée pour obliger l'installation de panneaux sur les nouvelles constructions, et la recommander pour les grandes surfaces comme les toitures de bâtiments publics, de bâtiments agricoles, etc.

Troisièmement, le vent. Un site d'éoliennes vient d'être construit à Massul. Vu la proximité de l'autoroute, d'autres sites potentiels pourraient être exploités.

Quatrièmement, en ce qui concerne la biomasse, le territoire de Neufchâteau regorge de ressources. Les déchets forestiers peuvent être valorisés en combustible et ainsi alimenter un réseau de chaleur. Un projet pilote a été réalisé à Namoussart. La biométhanisation est également intéressante à valoriser à une échelle transcommunale.

Ce projet se décline plus particulièrement vers la production d'électricité. Pour valoriser directement cette production électrique, des bornes de recharge pour vélos et voitures sont intégrées au projet. L'achat de 10 vélos électriques à partager est envisagée pour offrir une alternative de mobilité douce aux citoyens.

2. Justification du projet

Nos sociétés sont pour le moment très dépendantes aux énergies, que ce soit pour des services de subsistance, pour maintenir notre niveau de vie qualitatif actuel ou encore pour développer nos territoires. Jusqu'à présent, la ressource énergétique se basait principalement sur le pétrole. Or, depuis quelques années, le monde vient de dépasser le pic des ressources pétrolières disponibles sur terre. Ce moment marque un tournant dans la gestion des énergies. De grandes questions se posent sur le choix et l'efficacité des ressources à utiliser dans un proche futur.

L'Europe se montre pionnière dans le domaine couplé à la question climatique et à la décarbonisation de nos territoires. L'Union Européenne met en avant le projet Green Deal à l'horizon 2050. Celui-ci donne la direction à suivre pour viser un continent décarbonisé d'ici 2050. La transition énergétique est un gros point de l'équation. Les énergies doivent être produites par des ressources durables et selon les forces des territoires locaux.

Le cas de Neufchâteau en est le parfait exemple. L'eau du fond de vallée de la commune est une ressource intéressante à développer. La présence d'un lac est unique dans la région proche et mérite d'être valorisée dans le secteur énergétique. De manière générale, les projets pilotes sont nécessaires pour pouvoir répandre la technique sur les communes voisines si celle-ci est concluante. De nombreux ruisseaux peuvent par la suite être équipés de turbines. En effet, la présence de moulins à eau n'est pas rare en Ardenne.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

3.2 En favorisant la production d'énergies renouvelables, en tenant compte du paysage et de l'écosystème

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

| | |
|--|--|
| <p>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</p> | <p>O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ O.S.2.4 Travailler aux objectifs du développement durable en vue de réaliser des énergies propres, une réduction de la consommation énergétique |
|--|--|